



LIVRET D'ACCUEIL

Des apprenants en situation de handicap



SOMMAIRE



01

L'engagement de L'École Française en matière de handicap

02

Qu'est-ce que le handicap ?

03

Avez-vous fait reconnaître votre situation de handicap ?

04

Votre interlocuteur privilégié chez L'École Française

05

Votre formation chez L'École Française

- Une formation en ligne largement accessible
- Vous inscrire et vous faire accompagner selon votre situation

06

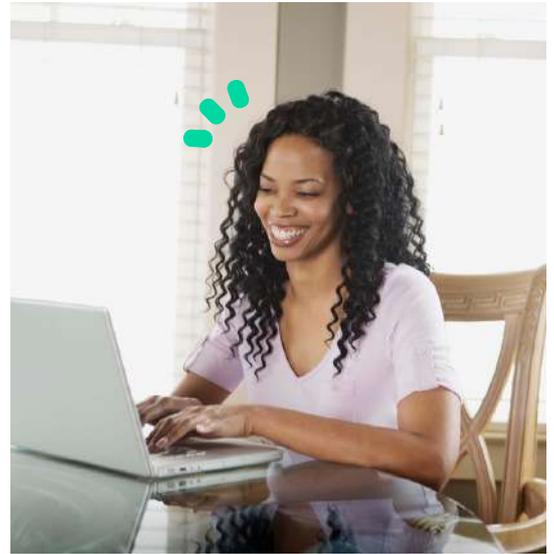
Quelques contacts utiles



L'engagement de L'École Française Française en matière de handicap

L'École Française se donne pour mission de permettre à chacun d'acquérir les compétences professionnelles dont il a besoin, de façon innovante, à distance et à son propre rythme.

- **Les formations de L'École Française sont pensées pour être réalisables par le plus grand nombre** grâce à sa plateforme e-learning qui est accessible à partir d'un ordinateur, d'une tablette et/ou d'un smartphone ainsi que d'une connexion internet.
- **Le programme et le déroulé de la formation sont construits autour d'une succession de modules de formation et d'exercices pratiques** permettant une meilleure compréhension et assimilation des sujets, et laissant également la possibilité de retravailler un module autant de fois que nécessaire.



- **L'École Française met à disposition de ses apprenants des supports de formation sous différents formats (écrit, vidéo, audio), des exercices et travaux réalisables directement sur sa plateforme e-learning**, de même qu'elle assure un accompagnement individuel de ses apprenants tout au long de leur parcours de formation.
- **Souhaitant redonner aux Français le pouvoir de savoir, L'École Française s'engage, vis-à-vis de toute personne présentant une situation de handicap, à écouter ses besoins, à réfléchir à la mise en place d'aménagements qui se révéleraient nécessaires et à l'assister tout au long de sa formation en mettant à sa disposition des interlocuteurs privilégiés.**

- **Les équipes de L'École Française s'engagent par ailleurs à respecter le caractère confidentiel des informations portées à sa connaissance.** Aucune personne en situation de handicap ne sera questionnée sur la nature de ce handicap, les échanges portant uniquement sur les contraintes, besoins particuliers ou conséquences du handicap sur la capacité d'apprentissage.

Qu'est-ce que le handicap ?

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Il existe différentes sortes de handicap, parmi lesquels :

HANDICAP VISUEL

Le handicap visuel, se caractérisant par une déficience de la fonction visuelle.

HANDICAP AUDITIF

Le handicap auditif, se caractérisant par une perte partielle ou totale de l'audition.

HANDICAP MOTEUR

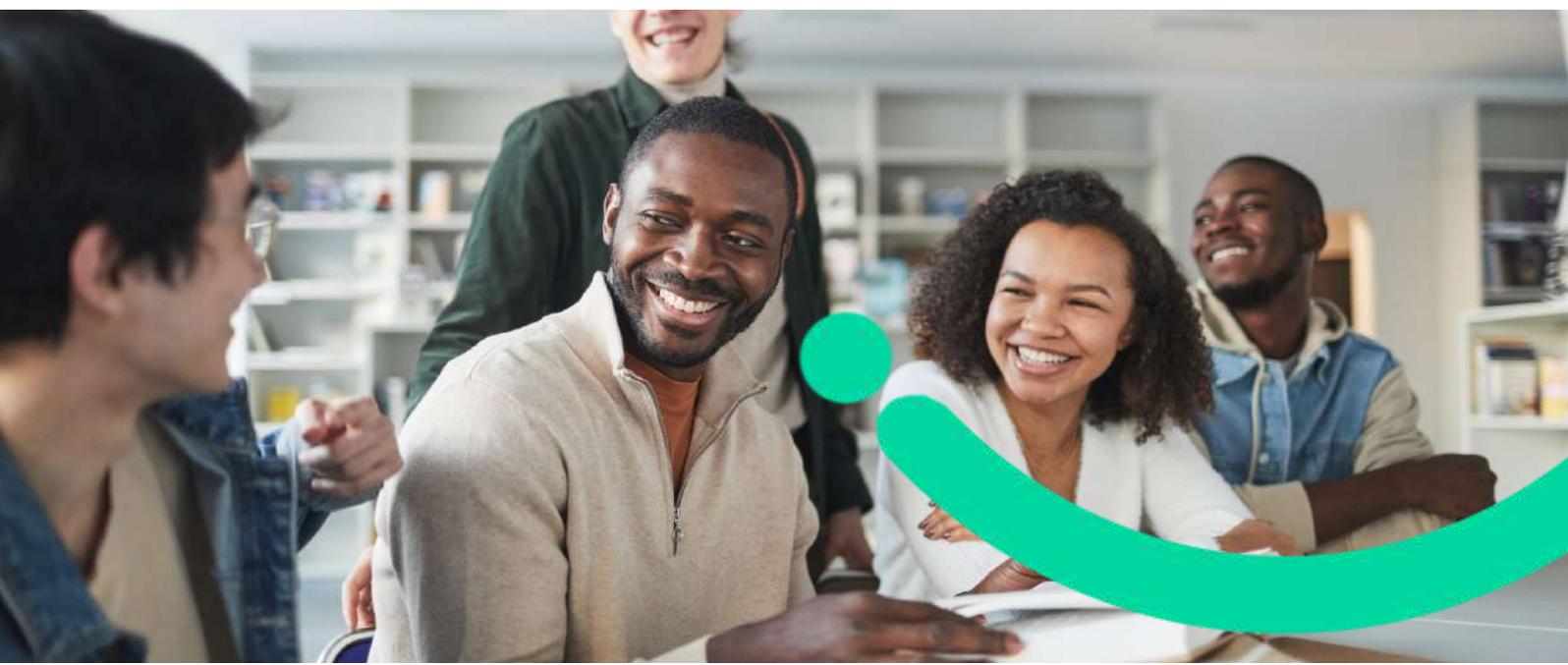
Le handicap moteur, se caractérisant par une capacité limitée pour un individu à se déplacer, réaliser des gestes ou bouger certains membres, l'atteinte à la motricité pouvant être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.

HANDICAP MENTAL

Le handicap mental ou intellectuel, se caractérisant par une déficience des fonctions mentales et intellectuelles entraînant des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

HANDICAP PHYSIQUE

Le handicap psychique, se caractérisant par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.



Avez-vous fait reconnaître votre situation de handicap ?

Afin de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement et d'aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Une personne en situation de handicap peut en effet bénéficier, entre autres :

- **de la RQTH** : la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**, délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers-temps.
- **du PPS** : le **Projet Personnalisé de Scolarisation**, délivré par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **de l'AAH** : l'**Allocation aux Adultes Handicapés**, délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

Faire reconnaître son handicap

Source : Faire reconnaître son handicap



Pourquoi faire reconnaître son handicap ?

Sans être un sésame, obtenir le statut de « travailleur handicapé » vous fait bénéficier d'un ensemble de droits, d'aides et de services pour trouver ou retrouver un emploi, conserver ce dernier et évoluer dans l'entreprise.

- **Un accompagnement et des conseils par des spécialistes du handicap**
- **Un accès à des prestations d'orientation professionnelle**, à des formations et à des contrats « aidés », comme le contrat initiative emploi (CIE)
- **Des services et aides financières de l'Agefiph** (ou du FIPHFP, pour les agents publics) **destinés notamment à couvrir les frais liés à la compensation du handicap dans l'emploi.**
- Un aménagement de poste destiné à compenser le handicap. Il peut s'agir, selon les cas, d'un matériel spécifique ou d'aménagements en termes d'organisation du travail (horaires, télétravail...).
- Sous certaines conditions, ce statut conduit également à bénéficier d'une retraite anticipée.

Faire reconnaître son handicap

Source : Faire reconnaître son handicap



Comment faire reconnaître son handicap ?

Adressez-vous à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département.

Après avoir déposé votre dossier de demande de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) examinera votre dossier et vous informera par courrier de sa décision de vous attribuer ou non la reconnaissance.

Afin de vous aider dans vos démarches, vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail, médecin généraliste et/ou spécialiste, une assistante sociale, le service du personnel de votre entreprise.

Qui peut être reconnu handicapé ?

Il existe une grande variété de types de handicap. Le statut de « travailleur handicapé » peut vous être accordé si vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou travailleur indépendant, dès lors que votre handicap, quel qu'il soit, a des répercussions sur vos possibilités d'exercer un emploi. »



Votre interlocuteur privilégié au sein de L'École Française

Notre Référent Handicap, membre clé de l'équipe d'accompagnement technique et pédagogique de L'École Française, est votre interlocuteur privilégié.

Le rôle du Référent Handicap

- Le Référent Handicap a pour mission d'apporter à toute personne en situation de handicap **des réponses personnalisées et adaptées à ses besoins** et à sa situation, et de coordonner les acteurs de l'accompagnement dans votre parcours de formation et vers l'emploi.
- Dans ce cadre, **il est à votre écoute afin de vous aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser votre projet de formation.** Il vous accompagne en amont et pendant votre parcours de formation, en veillant à la prise en compte de vos besoins de manière coordonnée par l'ensemble des équipes de L'École Française, notamment commerciale, pédagogique et d'accompagnement.



Contact

Vous pouvez joindre notre Référent Handicap :

- **par téléphone au** : 01 76 39 07 92
- **par email à** : referent.handicap@lecolefrancaise.fr

Votre formation au sein de L'École Française

Une formation en ligne largement accessible

Nos formations à distance sont pensées, dès leur création, pour être accessibles au plus grand nombre grâce à :



Des supports de formation présentés sous différents formats (écrit, vidéo, audio)



Une succession de modules de formation relativement courts et d'exercices pratiques **permettant une bonne assimilation des sujets et laissant la possibilité de retravailler un module autant de fois que nécessaire**



Un accompagnement technique et pédagogique individualisé tout au long du parcours de formation

Des aménagements sont par ailleurs facilement envisageables, tels que : la conversion de nos supports de formation écrits en parole (technologie de synthèse vocale) ou le choix de la police et des couleurs pour la navigation sur notre plateforme pédagogique.

Sous réserve d'une analyse individualisée indispensable, nous portons à votre attention que :

- **Les personnes en situation de handicap moteur devraient pouvoir bénéficier de nos formations sans difficulté dans la mesure où elles sont entièrement digitalisées**, à la condition qu'elles puissent utiliser, seules ou accompagnées, un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone.
- **Les personnes en situation de handicap auditif peuvent bénéficier des contenus de formation sous format écrit, des visuels des contenus de formation sous format vidéo, ainsi que réaliser les exercices et les quizz en ligne.** Elles pourront néanmoins rencontrer des difficultés pour exploiter l'audio des contenus vidéo et les formats podcast quand ils sont proposés, ainsi que pour bénéficier pleinement des rendez-vous téléphoniques avec nos mentors en totale autonomie.
- **Les personnes en situation de handicap visuel peuvent bénéficier de l'audio des contenus de formation sous format vidéo, des formats podcast quand ils sont proposés et d'un accompagnement téléphonique renforcé avec nos mentors.** Elles pourront néanmoins rencontrer des difficultés pour exploiter les visuels de nos contenus vidéo et les supports de formation écrits, ainsi que pour réaliser les quizz en ligne en totale autonomie.
- La situation des personnes porteurs d'un handicap mental ou psychique suppose une analyse au cas par cas.

Nous invitons toute personne souhaitant se former au sein de L'École Française à prendre attentivement connaissance de nos programmes de formations (librement téléchargeables sur notre internet) qui détaillent notamment :

- **Les moyens pédagogiques et techniques mis à votre disposition**
- **Les modalités d'assistance technique et pédagogique**
- **Les modalités d'inscription et d'évaluation aux épreuves de la certification**



Vous inscrire et vous faire accompagner selon votre situation

Vous souhaitez réaliser une formation au sein de L'École Française ? Voici les étapes à suivre pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

ÉTAPE 1 VOUS NOUS SIGNALEZ VOTRE SITUATION

Nous vous invitons à nous signaler le plus tôt possible votre situation de handicap par téléphone, par email ou en le renseignant à l'étape de votre candidature.

Le Référent Handicap sera alors informé de votre situation et pourra organiser un échange afin d'évoquer plus en détails votre situation et votre parcours.

Il s'agira notamment de s'interroger sur :

- **Votre situation administrative** (bénéficiez-vous d'une reconnaissance de votre situation de handicap ?)
- **Les difficultés que vous pourriez rencontrer au regard du parcours de formation et/ou des examens**
- **Votre environnement** (êtes-vous accompagné par un membre de votre famille, un accompagnant au parcours professionnel, une entreprise/tuteur/maître de stage, etc.?)
- **Vos besoins particuliers, par exemple :**
 - Avez-vous besoin d'un aménagement de la durée de la formation ?
 - Avez-vous besoin de supports de formation particuliers ou d'une adaptation de ceux-ci ?
 - Prévoyez-vous d'utiliser vos propres moyens de compensation de votre handicap (matériel spécialisé) ?
 - Etc.

ÉTAPE 2 NOUS DÉTERMINONS SI DES AMÉNAGEMENTS SONT NÉCESSAIRES

Au regard du risque d'écart identifié entre vos possibilités et les modalités de mise en œuvre de la formation et/ou des examens, **nous déterminons au cas par cas les aménagements dont vous pourriez avoir besoin** et voyons comment mettre en œuvre et faire financer ces aménagements.

ÉTAPE 3 NOUS VOUS ACCOMPAGNONS TOUT AU LONG DE VOTRE FORMATION

Votre Référent Handicap est à votre disposition tout au long de la formation.

Il suit votre évolution, répond à vos questions et assure la liaison entre vous, vos éventuels interlocuteurs et les différents services de L'École Française, notamment l'équipe d'accompagnement technique et pédagogique qui effectuera des points réguliers avec vous tout au long de votre parcours de formation.

Votre Référent Handicap peut également, si vous le souhaitez, **vous orienter vers des structures dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.**



Quelques contacts utiles

MDPH

MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) :
<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

GEFIPH

AGEFIPH (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapée) :

- Page dédiée aux personnes handicapées :
<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>
- Page dédiée aux aides financières auxquelles vous pouvez prétendre :
https://www.agefiph.fr/services-et-aides-financieres?field_type_aide_service_target_id=12





L'ÉCOLE FRANÇAISE



lecolefrancaise.fr

